

**VÉRIFICATION DE L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION DU SYSTÈME
HERMÈS FINANCES**

RAPPORT

Juin 2011

**PRÉPARÉ PAR LA
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA VÉRIFICATION INTERNE
(DGVI)**

Projet no : 2011-08

**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA
POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC**



TABLE DES MATIÈRES

1. SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
1.1 CONTEXTE	3
1.2 OBJECTIF PRINCIPAL DE LA VÉRIFICATION	3
1.3 PORTÉE ET ÉTENDUE DE LA VÉRIFICATION	3
1.4 MÉTHODOLOGIE	3
1.5 DÉCLARATION D'ASSURANCE	4
1.6 OPINION DE VÉRIFICATION	4
1.7 SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	5
2. INTRODUCTION	6
2.1 CONTEXTE	6
2.2 OBJECTIF ET CRITÈRES DE LA VÉRIFICATION	7
2.3 PORTÉE ET ÉTENDUE DE LA VÉRIFICATION	7
2.4 MÉTHODOLOGIE	8
2.5 REMERCIEMENTS	8
3. RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION.....	9
4. CONCLUSION	15
PLAN D'ACTION	16

1. SOMMAIRE EXÉCUTIF

1.1 Contexte

Hermès Finances est le système informatique financier de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec. Toutes les dépenses de l'Agence sont comptabilisées dans ce système. Les dépenses non salariales de fonctionnement y sont autorisées sous les articles 32 (engagement des fonds) et 34 (confirmation et certification des achats) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), tandis que les dépenses liées aux programmes de subventions et contributions font l'objet d'un import lorsque l'article 32 (engagement des fonds) ou 34 (confirmation et certification des achats) est autorisé dans le système de gestion Hermès Programmes. L'information concernant les dépenses salariales réelles est importée dans Hermès Finances à partir du Système normalisé de paiements (SNP) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). En résumé, Hermès Finances est la base de l'information financière de l'Agence et c'est ce système qui permet la gestion financière incluant la production de rapports et la prise de décision.

Le projet de vérification de l'intégrité de l'information du système Hermès Finances a été inclus dans le *Plan de vérification interne fondé sur les risques pour 2010-2011 à 2012-2013*. La dernière vérification du système Hermès a eu lieu en 2005, à la suite de l'implantation du système en 2002. Hermès Finances est la base de la gestion financière de l'Agence. C'est donc un sujet d'importance pour cette dernière dans son univers de vérification. Au sein de l'univers de vérification de l'Agence, ce projet est lié aux sujets suivants : ressources informationnelles et intégrité de l'information financière au système Hermès.

1.2 Objectif principal de la vérification

L'objectif principal est de vérifier l'efficacité du contrôle interne pour assurer l'intégrité des données sauvegardées dans le système Hermès Finances.

1.3 Portée et étendue de la vérification

La portée de la vérification inclut les transactions faites dans le système Hermès Finances, soit comment l'Agence s'assure que l'information est conservée de façon intègre à la suite de la sauvegarde de cette information dans le système jusqu'aux rapports extraits de Hermès Finances. Les états financiers sont exclus car ils ne sont pas extraits directement du système Hermès Finances. De plus, les dépenses salariales n'ont pas été incluses dans l'échantillon de transactions sélectionnées car ces transactions sont faites dans le SNP. La vérification s'est déroulée d'octobre 2010 à avril 2011.

1.4 Méthodologie

L'approche utilisée pour cette vérification est basée sur la méthodologie COBIT (Control Objectives for Information and Related Technology). Des entrevues et des tests sur un échantillon de données financières et un échantillon d'utilisateurs ont été faits pour confirmer le fonctionnement des contrôles en place. Toutes les transactions autres que salariales inscrites dans Hermès Finances en août 2009 et en novembre 2010 ainsi que tous les engagements en subventions et contributions inscrits au système d'avril à décembre 2010 ont servi de population

pour les tests effectués lors de cette vérification. De plus, nous avons fait des tests sur l'accès des utilisateurs au système Hermès Finances.

L'approche retenue comprenait les étapes suivantes :

1. planification de la vérification selon les risques;
2. élaboration d'un programme et de critères de vérification;
3. définition des tests à effectuer afin de vérifier les contrôles en place;
4. exécution du programme de vérification;
5. entrevues et discussions avec des représentants clés;
6. validation des constats avec les intervenants concernés;
7. rédaction du rapport de vérification;
8. obtention du plan d'action de la haute direction;
9. présentation du rapport de vérification au Comité de gestion ministérielle;
10. présentation du rapport au Comité ministériel de vérification.

1.5 Déclaration d'assurance

La vérification a été effectuée conformément à la *Politique sur la vérification interne*, aux directives et aux normes de vérification interne du Conseil du Trésor. Elle a également été planifiée selon les *Normes relatives à la vérification interne de l'Institut des vérificateurs internes (IIA)*. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude. La preuve a été recueillie de manière à fournir à la haute direction des éléments probants suffisants à l'appui de l'opinion découlant de la vérification interne.

La vérification visait à vérifier l'efficacité du contrôle interne pour s'assurer de l'intégrité des données sauvegardées dans le système Hermès Finances. La vérification s'est déroulée d'octobre 2010 à avril 2011 et des tests ont été effectués sur des données d'août 2009 et d'avril à décembre 2010.

Selon mon jugement professionnel à titre de dirigeant principal de la vérification, des procédures de vérification suffisantes et appropriées ont été appliquées et une preuve a été recueillie à l'appui de l'exactitude de l'opinion fournie et contenue dans ce rapport. L'opinion repose sur une comparaison entre la situation au moment de la vérification et les critères de vérification préétablis qui avaient été convenus avec la direction. L'opinion s'applique seulement à la situation examinée durant le période de vérification.

1.6 Opinion de vérification

À mon avis, les contrôles internes en place sont efficaces pour permettre d'assurer l'intégrité des données du système financier Hermès Finances. Cependant, une amélioration mineure dans le contrôle de l'information divulguée concernant l'octroi de contributions et subventions est nécessaire.

1.7 Sommaire des recommandations

Nous recommandons que la Direction générale des finances ministérielles prenne les dispositions pour assurer la totalité de l'information sur l'octroi des contributions et des subventions divulguée sur le site Internet de l'Agence.

André Bolduc, CA

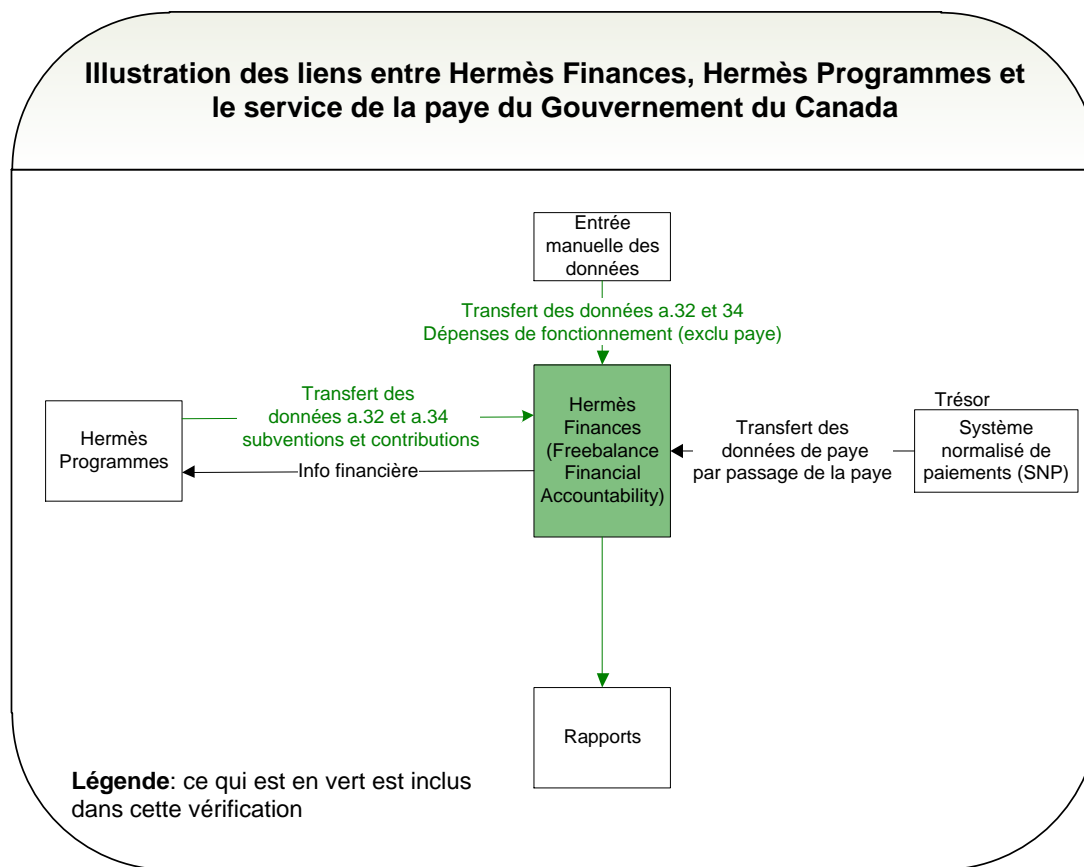
Dirigeant principal de la vérification

2. INTRODUCTION

2.1 Contexte

Hermès Finances est le système informatique financier de l'Agence. Toutes les dépenses de l'Agence sont comptabilisées dans ce système. Les dépenses non salariales de fonctionnement y sont autorisées sous les articles 32 (engagement des fonds) et 34 (confirmation et certification des achats) de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), tandis que les dépenses liées aux programmes de subventions et contributions font l'objet d'un import lorsque l'article 32 (engagement des fonds) ou 34 (confirmation et certification des achats) est autorisé dans le système de gestion Hermès Programmes. L'information concernant les dépenses salariales réelles est importée dans Hermès Finances à partir du Système normalisé de paiements (SNP). En résumé, Hermès Finances est la base de l'information financière de l'Agence et c'est ce système qui permet la gestion financière.

Le projet de vérification de l'intégrité de l'information du système Hermès Finances a été inclus dans le *Plan de vérification interne fondé sur les risques pour 2010-2011 à 2012-2013*. La dernière vérification du système Hermès a eu lieu en 2005, à la suite de l'implantation du système en 2002. Hermès Finances est la base de la gestion financière de l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec (l'Agence). C'est donc un sujet d'importance pour cette dernière dans son univers de vérification. Au sein de l'univers de vérification de l'Agence, ce projet est lié aux domaines suivants : ressources informationnelles et intégrité de l'information financière au système Hermès.



2.2 Objectif et critères de la vérification

L'objectif principal poursuivi lors de cette vérification visait à fournir l'assurance que l'Agence a mis en place des mécanismes de contrôles efficaces pour assurer l'intégrité des données sauvegardées dans le système Hermès Finances.

Lors de la planification de la vérification, nous avons identifié différents risques liés à l'intégrité d'un système informatique financier tel Hermès Finances. Ces risques ont été définis avec l'aide des documents de travail et des rapports de vérification suivants : *Vérification du système Hermès et sujets d'intérêts connexes (2004-2005)* et *Vérification interne de l'intégrité de l'information de l'application Hermès Programmes (2009)*. En plus des documents reliés à ces vérifications, la *Politique sur la gérance des systèmes de gestion financière (SCT)*, la *Politique sur la gestion des technologies de l'information (SCT)* et la *Politique sur les contrôles internes (SCT)* ont aidé à documenter les risques possibles.

Tout au long de la vérification, les risques et leurs impacts ont été analysés en fonction du critère utilisé et de la situation de l'Agence. Nous nous sommes assurés que tous les contrôles en place permettaient de réduire la probabilité que les risques se concrétisent.

L'objectif et les critères de cette vérification tiennent compte des risques pertinents identifiés dans le plan triennal de vérification interne.

Objectif	L'objectif est de vérifier l'efficacité du contrôle interne pour assurer l'intégrité des données sauvegardées dans le système Hermès Finances.
Critères	<ol style="list-style-type: none"><li data-bbox="487 1094 1421 1161">1. Il existe un partage des tâches en fonction des compétences requises, des rôles et responsabilités et de l'imputabilité du personnel.<li data-bbox="487 1178 1421 1276">2. Il existe des procédures en place pour assurer l'intégrité des données financières conformément aux politiques de l'Agence et celles du gouvernement du Canada.<li data-bbox="487 1293 1421 1392">3. L'application Hermès Finances est configurée de façon à automatiser des contrôles d'accès à l'information afin d'assurer l'intégrité et la sécurité des données.<li data-bbox="487 1409 1421 1507">4. Il existe une infrastructure technologique de l'information adéquate, matérielle et logicielle, pour assurer la sécurité et la sauvegarde des données financières de l'Agence à court et long terme.<li data-bbox="487 1524 1421 1602">5. Un processus de surveillance est en place pour assurer la qualité de l'information à sa source lors de son entrée et à sa sortie.

2.3 Portée et étendue de la vérification

La portée de la vérification inclut les transactions faites dans le système Hermès Finances, soit comment l'Agence s'assure que l'information est conservée de façon intègre à la suite de la sauvegarde de cette information dans le système jusqu'aux rapports extraits de Hermès Finances.

Les états financiers sont exclus car ils ne sont pas extraits directement du système Hermès Finances. De plus, les dépenses salariales n'ont pas été incluses dans l'échantillon de transactions sélectionnées car ces transactions ne sont pas faites dans Hermès Finances. La vérification s'est déroulée d'octobre 2010 à avril 2011.

2.4 Méthodologie

L'approche utilisée pour cette vérification est basée sur la méthodologie COBIT (Control Objectives for Information and Related Technology). Des entrevues et des tests sur un échantillon de données financières et un échantillon d'utilisateurs ont été faits pour confirmer le fonctionnement des contrôles en place. Toutes les transactions autres que salariales inscrites dans Hermès Finances en août 2009 et en novembre 2010 ainsi que tous les engagements en subventions et contributions inscrits au système d'avril à décembre 2010 ont servi de population pour les tests effectués lors de cette vérification. De plus, nous avons fait des tests sur l'accès de deux utilisateurs du système Hermès Finances.

L'approche retenue comprenait les étapes suivantes :

1. planification de la vérification selon les risques;
2. élaboration d'un programme et de critères de vérification;
3. définition des tests à effectuer afin de vérifier les contrôles en place;
4. exécution du programme de vérification;
5. entrevues et discussions avec des représentants clés;
6. validation des constats avec les intervenants concernés;
7. rédaction du rapport de vérification;
8. obtention du plan d'action de la haute direction;
9. présentation du rapport de vérification au Comité de gestion ministérielle;
10. présentation du rapport au Comité ministériel de vérification.

2.5 Remerciements

Nous tenons à remercier nos collègues de l'Agence pour leur collaboration et l'intérêt manifesté durant le déroulement de la vérification.

3. RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION

Opinion du dirigeant principal de la vérification

À mon avis, les contrôles internes en place sont efficaces pour permettre d'assurer l'intégrité des données du système financier Hermès Finances. Une amélioration mineure dans le processus de divulgation proactive de l'octroi de contributions et subventions est nécessaire.

Constatations de vérification et recommandations

3.1 Il existe un partage des tâches en fonction des compétences requises, des rôles et responsabilités et de l'imputabilité du personnel.	
Constat	<p>La vérification a permis de confirmer l'existence de contrôles en place qui permettent de s'assurer que des fonctions incompatibles ne sont pas combinées.</p> <p>Les systèmes informatiques Hermès Finances et Hermès Programmes permettent la configuration de différentes classes d'utilisateurs et la restriction d'accès au système selon les rôles et responsabilités afin d'assurer la ségrégation des tâches selon la charte de délégation de l'Agence. De plus, il est possible de configurer des fonctions de contrôle pour restreindre l'accès d'un usager à son centre de responsabilité et aux opérations en lien avec sa position dans l'Agence.</p> <p>L'application des articles 32 (engagement des fonds) et 34 (confirmation et certification des achats) de la LGFP pour tous les paiements de subventions et contributions est effectuée à l'aide du système Hermès Programmes et l'information est transférée dans Hermès Finances. Toutes les dépenses autres que celles liées aux subventions, aux contributions et aux salaires sont approuvées sous les articles 32 (engagement des fonds) et 34 (confirmation et certification des achats) directement dans Hermès Finances.</p> <p>L'approbation de l'article 33 (paiement) de la LGFP est faite dans le système Hermès Finances pour toutes les dépenses à l'exception des salaires. Trois agents financiers sont habilités par le Receveur général du Canada pour procéder à l'approbation des émissions de paiements et des émissions de chèques.</p> <p>Des tests ont été effectués sur un échantillon de données provenant des deux systèmes. Ces tests ont démontré que :</p> <ul style="list-style-type: none">• Toutes les transactions portaient le code d'utilisateur d'une personne autorisée par la charte de délégation;

3.1 Il existe un partage des tâches en fonction des compétences requises, des rôles et responsabilités et de l'imputabilité du personnel.	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les codes d'utilisateurs ayant signés les articles 33 et 34 étaient ceux de personnes ayant des responsabilités distinctes; • Les noms des fournisseurs apparaissant aux fichiers étaient des entités légales liées par contrats ou ententes; • Les dates de paiements correspondaient aux dates incluses dans les contrats. <p>La signature électronique n'existe pas dans Hermès et lors des tests, nous n'avons pas confirmé que le nom y apparaissant était le nom apparaissant sur le document signé. Cette étape avait été réalisée dans la vérification d'Hermès Programmes et aucune irrégularité n'avait été soulevée.</p> <p>Les tests exécutés nous ont permis de constater que le système Hermès Finances est configuré adéquatement.</p>
Risques/Impacts	Les contrôles en place sont adéquats et permettent de réduire les risques. La configuration du système permet de gérer les risques associés au partage des responsabilités octroyé dans le système.
Recommandation	Nous n'avons aucune recommandation à formuler concernant ce critère.

3.2 Il existe des procédures pour assurer l'intégrité des données financières conformément aux politiques de l'Agence et celles du gouvernement du Canada.	
Constat	<p>Des procédures sont en place pour assurer un accès sécurisé au système financier Hermès Finances et pour former les agents sur les opérations financières.</p> <p>Un cadre de politiques et procédures existe à l'égard de la sécurité. La création, la modification et le retrait d'un compte utilisateur sont encadrés. Un formulaire d'accueil et de départ fait office de demande de création de compte. Les agents responsables de la création ou de la suppression d'un utilisateur ont une procédure en place qui assure une gestion appropriée et efficace des accès selon la volonté des gestionnaires responsables et des agents supérieurs des finances.</p> <p>Depuis novembre 2010, les mots de passe sécuritaires sont obligatoires sur</p>

3.2 Il existe des procédures pour assurer l'intégrité des données financières conformément aux politiques de l'Agence et celles du gouvernement du Canada.

	<p>tous les postes de travail de l'Agence. (rapport de la <i>Vérification interne de l'intégrité de l'information de l'application Hermès-Programmes</i>, juin 2009) Cette nouvelle obligation a permis de réduire le risque d'intrusion d'un utilisateur non autorisé aux systèmes de l'Agence. Il existe toutefois un risque d'accès par un utilisateur non autorisé à travers l'accès d'un utilisateur autorisé d'Hermès Finances car une fois qu'une session est ouverte dans le système Hermès Finances, elle ne se verrouillera pas automatiquement après un certain laps de temps. De plus, les mots de passe utilisés dans Hermès Finances ne sont pas des plus sécuritaires. Une mise à jour d'Hermès Finances est prévue pour l'été 2011 et la mise en place de mots de passe sécuritaires est un élément de la mise à jour.</p> <p>Pour contrôler ses opérations financières, l'Agence suit les politiques du Conseil du Trésor et des procédures internes pour l'entrée de données et les opérations de surveillance. Les politiques du Conseil du Trésor sont devenues plus conceptuelles et l'Agence a décidé de créer des politiques ou directives internes pour un meilleur suivi des politiques émises par le Conseil du Trésor. Une liste de priorités des processus d'affaires a été créée et le groupe des finances rédige actuellement des documents qui éclairciront la méthode à suivre pour assurer un suivi adéquat des règles du gouvernement.</p> <p>La formation du personnel assigné à de nouvelles tâches se fait avec les procédures internes et l'aide des personnes ayant déjà réalisé ces tâches.</p> <p>De façon générale, nous avons trouvé que des efforts appréciables sont déployés pour encadrer le personnel et que des procédures sont en place pour assurer l'intégrité des données financières conformément aux politiques de l'Agence et du Conseil du Trésor. L'équipe de travail en place progresse de façon satisfaisante pour doter l'Agence d'un cadre de politiques et de procédures internes qui permettront d'améliorer la documentation des procédures pour assurer l'intégrité et la sécurité des opérations financières.</p>
Risques/Impacts	Les progrès pour doter l'Agence d'un cadre de politiques et de procédures permettent d'encadrer davantage les processus d'affaires assurant l'intégrité des données financières en particulier lors d'un changement des titulaires responsables.
Recommandation	Nous n'avons aucune recommandation à formuler concernant ce critère.

3.3 L'application Hermès est configurée de façon à automatiser des contrôles d'accès à l'information.	
Constat	<p>L'application Hermès Finances est configurée de façon à maximiser l'automatisation des contrôles, tels que les contrôles d'accès et d'utilisateurs.</p> <p>L'information inscrite à un dossier est en vigueur et disponible dans le système depuis la date de l'entrée des données et le système conserve l'image des données de la transaction. La date, l'heure et le nom de l'utilisateur qui a effectué une transaction sont sauvegardés dans le système. Il est obligatoire d'engager les fonds avant d'effectuer le paiement d'une facture. Le système refusera ainsi toute transaction qui serait plus élevée que le montant engagé.</p> <p>Il existe une interface entre Hermès Finances et Hermès Programmes qui permet le transfert de certaines transactions financières. Pour toutes transactions approuvées sous l'article 32 (engagement des fonds) ou l'article 34 (confirmation et certification des achats) de la LGFP dans Hermès Programmes, un fichier texte contenant la transaction est créé et permet l'écriture de cette transaction dans le système Hermès Finances. Un rapport d'erreur journalier est créé pour tous les transferts qui auraient échoué et les erreurs sont révisées. De plus, une fois qu'une approbation est transférée, il est impossible de la modifier en utilisant le système Hermès Programmes.</p>
Risques/Impacts	Les risques liés à l'accès non autorisé de renseignements de nature délicate ou confidentielle suite à une sécurité déficiente sont réduits à un niveau acceptable.
Recommandation	Nous n'avons aucune recommandation à formuler concernant ce critère.

3.4 Il existe une infrastructure technologique de l'information adéquate, matérielle et logicielle, pour assurer la sécurité et la sauvegarde des données financières de l'Agence à court et long terme.	
Constat	<p>La base de données d'Hermès renferme les transactions financières de l'Agence. Les données sont encryptées et résident sur un serveur unique et distinct. L'environnement matériel et logiciel ainsi que les mesures de sécurité mises en place à l'Agence respectent les critères de référence dans le domaine (COBIT).</p> <p>L'équipe de vérification a visité la salle des serveurs et a pu constater que la</p>

3.4 Il existe une infrastructure technologique de l'information adéquate, matérielle et logicielle, pour assurer la sécurité et la sauvegarde des données financières de l'Agence à court et long terme.	
	<p>sécurité physique des lieux est adéquate. En effet, une procédure automatique d'archivage existe et assure la sauvegarde journalière des données. Les medias physiques utilisés pour l'archivage des données sont conservés à deux endroits distincts afin de réduire le risque de perte en cas d'un désastre. Un plan de recouvrement est en place advenant le cas où un incident forcerait l'évacuation des lieux pour une période prolongée. Ce plan permettrait à l'Agence de poursuivre ses opérations critiques à partir d'un autre site en moins de 24 heures.</p> <p>Des mesures adéquates sont en place pour empêcher les tentatives d'infiltration des serveurs et des postes de travail de l'Agence. Un agent de sécurité informatique est responsable de vérifier tous les jours les journaux des logiciels de surveillance.</p> <p>Depuis novembre 2010, tous les postes de travail de l'Agence qui sont inactifs pour plus de vingt minutes sont verrouillés automatiquement par le système. Cette procédure réduit le risque qu'une personne utilise sans autorisation Hermès Finances sur un poste de travail ouvert. Une mise à jour du système Hermès prévue à l'été 2011 forcera la sortie du système après un certain temps d'inactivité dans le but de réduire davantage le risque qu'une personne utilise sans autorisation l'accès d'un collègue.</p> <p>Le mot de passe des usagers d'Hermès doit être modifié à tous les 90 jours et le système assure cette mesure. Les mots de passe sécuritaires correspondant aux normes de l'industrie ne sont pas encore en vigueur à l'Agence pour le système Hermès Finances. Lors de la mise à jour à l'été 2011, des mots de passe sécuritaires devraient être instaurés. Les mots de passe sécuritaires sont obligatoires pour tous les postes de travail à l'Agence.</p>
Risques/Impacts	Les mesures en place assurent la confidentialité et la sécurité de l'information financière de l'Agence.
Recommandation	Nous n'avons aucune recommandation à formuler concernant ce critère.

3.5 Un processus de surveillance est en place pour assurer la qualité de l'information à sa source lors de son entrée et à sa sortie.	
Constat	Il existe dans le groupe des Finances ministérielles des personnes responsables de surveiller les opérations financières et d'établir différents points de validation.

3.5 Un processus de surveillance est en place pour assurer la qualité de l'information à sa source lors de son entrée et à sa sortie.

	<p>Les entrevues et le processus de documentation ont permis de constater que les activités stratégiques telles que la soumission de la balance de vérification et la fermeture de l'année financière étaient encadrées par un processus défini et faisaient l'objet de surveillance périodique.</p> <p>Des rapports d'erreurs créés automatiquement par le système Hermès existent et sont révisés régulièrement. Ces révisions permettent d'assurer la détection rapide des transactions erronées ou des intrusions pour apporter les corrections nécessaires et ainsi préserver la sécurité des données.</p> <p>Il existe des procédures pour effectuer la révision des comptes afin de s'assurer que ceux de l'Agence s'harmonisent avec ceux du Receveur général du Canada. Il existe aussi des procédures pour fermer l'année financière.</p> <p>Depuis octobre 2005, à la suite de l'engagement du gouvernement à divulguer de façon proactive l'octroi de subventions et de contributions supérieures à 25 000\$, l'Agence communique cette information sur son site internet à chaque trimestre. Nous avons effectué un test pour s'assurer que l'information financière de cette divulgation était identique à l'information contenue dans Hermès Finances. Nous avons trouvé deux exceptions sur vingt divulgations. Ces exceptions concernaient des modifications aux ententes approuvées.</p> <p>Le processus qui conduit à divulguer une subvention ou une contribution est initié à partir d'Hermès Programmes. Hermès Programmes envoie une liste à la Direction de la qualité et de la cohérence opérationnelle qui fait suivre l'information à la Direction générale des communications pour qu'elle soit publiée. Dans les deux cas d'exception, le contrôle automatisé dans le système n'a pas détecté la modification. À la suite de l'analyse de la cause de ces anomalies, nous jugeons que l'intégrité du système n'est pas altérée. Cependant, il manque un contrôle pour confirmer la totalité de l'information à divulguer en rapport avec l'octroi des subventions et des contributions.</p>
Risques/Impacts	<p>Cette absence de contrôle augmente le risque de donner l'impression de paraître moins transparent que nous le prétendons en matière d'octroi de contributions et de subventions et d'entraîner une perte de confiance du public envers l'Agence. Bien que l'impact n'affecte pas l'intégrité du système financier, il est important de le prendre en considération car il affecte l'imputabilité de l'Agence.</p>
Recommandation (Niveau de risque)	<p>Nous recommandons que la Direction générale des finances ministérielles prenne les dispositions pour assurer la totalité de l'information sur l'octroi</p>

3.5 Un processus de surveillance est en place pour assurer la qualité de l'information à sa source lors de son entrée et à sa sortie.

du constat:
moyen)

des contributions et des subventions divulguée sur le site internet de l'Agence.

4. CONCLUSION

La vérification a permis de déterminer que les contrôles pour assurer l'intégrité de l'information financière dans le système Hermès Finances, de l'enregistrement d'une transaction jusqu'à la production de rapport, sont en place et fonctionnent de façon efficace.

Il s'avère que seule une modification au processus de divulgation proactive de l'octroi de contributions et de subventions est nécessaire pour confirmer que l'Agence communique la totalité de l'information assujettie à la divulgation.

PLAN D'ACTION

Recommandation	Réponse de la gestion	Responsable et date prévue d'achèvement
<p>Nous recommandons que la Direction générale des finances ministérielles prenne les dispositions pour assurer la totalité de l'information sur l'octroi des contributions et des subventions divulguée sur le site Internet de l'Agence.</p> <p>(Niveau de risque du constat: moyen)</p>	<p>Le processus en place pour la divulgation de l'octroi des subventions et des contributions nous semble adéquat et reflète les aides autorisées. Toutefois, certaines modifications n'ont pas été diffusées lorsqu'elles sont survenues.</p> <p>En collaboration avec la Direction de la qualité et de la cohérence opérationnelle et la Direction des technologies, la Direction générale des finances ministérielles révisera le processus qui mène à divulguer une modification à l'aide autorisée d'une subvention ou d'une contribution afin de s'assurer qu'elle est diffusée tel que requis.</p>	<p>DG</p> <p>Finances ministérielles</p> <p>31 août 2011</p>